

Compte-rendu de la réunion ANDEA-CNEEA du 9 janvier 2009

Liste des présents:

ANDEA

Jacques Sauvageot, directeur de l'école de Rennes, président de l'Andéa
Michel Métayer, directeur de l'école de Toulouse, vice-président de l'Andéa
Victoire Dubruel, directrice de Rueil, trésorière de l'Andéa
Christian Dautel, directeur de l'école d'Angers
Jean-Paul Ponthot, directeur de l'école d'Aix en Provence
Claire Peillod, directrice de l'école de Reims
Danièle Yvergniaux, directrice de l'école de Quimper
Rémi Fenzi, directeur de l'école de Brest
Jacques Norigeon, directeur de l'école de Valence
Pierre Cochard, directeur de l'école de Lorient
Emmanuel Tibloux, directeur de l'école de Saint-Etienne
Annette Neve, coordination pédagogique de l'école de Bordeaux, représente Guadalupe Echevarria, directrice (membre de la CNEEA ?)
Hubert Marcelly, coordination pédagogique à l'école d'Annecy, fonction de directeur par interim

CNEEA

Michel Gellard, école de Nantes, vice président de la CNEEA
Hélène Mugnot, école d'Angers
Pierre de Mahéas, école de Rueil

Philippe Fougeroux, école de Rueil
Liliane Viala, école de Rueil
Thierry Mouillé, école d'Annecy
Stéphane Carrayrou, école de Rouen

-Jacques Sauvageot ouvre la séance en faisant un résumé de la rencontre de l'ANDEA avec l'Association des Régions de France (ARF), représentée par Patrice Gohier (délégué à la culture, au sport, au tourisme, chef de projet Internet), qui était présent au séminaire ANDEA/CNEEA de juillet à Toulouse. Ce dernier révèle que l'ARF n'a jamais été directement sollicitée par quelque ministère que ce soit pour discuter du financement de l'enseignement supérieur arts plastiques en France. Il rappelle que l'ARF n'est pas là pour palier les carences de l'Etat, mais si il y a des actions à mener, les régions devraient connaître leurs prérogatives.

-Michel Gellard note que le Comité pour la réforme des collectivités locales (comité Balladur), chargé de réfléchir à une nouvelle organisation territoriale de la France, doit faire, d'ici fin février, un certain nombre de propositions concernant les compétences dédiées aux régions (actuellement seuls les enseignements de la musique, du théâtre et de la danse (trio formant l' « action culturelle ») leur sont dévolus). Un projet de loi devrait suivre rapidement.

-Jacques Sauvageot introduit l'analyse du projet de circulaire émanant du ministère de la culture à destination des Dracs et des Préfets . Il rappelle que l'objectif de la réunion est de parvenir si possible à une position commune sur ce texte susceptible d'être rendue publique.

Il fait remarquer que, pour la formation d'un EPCC, le regroupement de plusieurs établissements se fait à la demande de la collectivité territoriale concernée sur des bases qui ne sont *a priori* pas pédagogiques. La démarche proposée lui semble typiquement technocratique : dans l'esprit de la circulaire, c'est le regroupement qui génère le projet d'enseignement et non l'inverse. Ces regroupements se feraient sur le modèle de ceux engagés pour l'Université, alors que l'histoire et le statut des écoles d'art sont différents, notamment en ce qui concerne le traitement des personnels (qui n'ont pas le même employeur).

-Michel Gellard remarque que le volet Enseignement Supérieur nous enferme dans un type de formation « PRES » (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), avec une forte pression mise sur la question de la formation professionnelle. Le ministère ne garantit pas la particularité de l'enseignement artistique. Il rappelle que rien dans le projet de circulaire ne définit les rôles de chacun des partenaires.

-Hélène Mugot propose la rédaction d'une lettre commune à diffuser le plus largement possible réaffirmant la singularité de l'enseignement artistique, acceptant son développement autour d'un noyau généraliste, éventuellement professionnel avec la possibilité de faire de la recherche. Cette lettre poserait clairement la question des moyens mis en place par l'Etat pour mener ce développement.

-Jacques Sauvageot dit qu'il faut envoyer cette lettre aux élus des villes susceptibles de nous soutenir, en les informant que ce que le ministère propose ne va pas permettre de développer ce que les collectivités territoriales ont mis en place, et ne sera en aucun cas source d'économies.

Il réitère sa remarque sur le danger d'accepter le modèle de transformation appliqué à l'Université ; il faut garder notre double casquette: Enseignement Supérieur & Culture.

A son avis, ce que le ministère veut casser, c'est l'autonomie pédagogique des écoles d'art.

-Jacques Sauvageot et plusieurs personnes autour de la table soulèvent l'importance de réfléchir à des moyens d'interpeller l'Etat et surtout les élus. Il faut les persuader que sous des discours d'autonomie, de rationalisation, d'économie d'échelle ce sont eux qui vont continuer à payer et que cela va leur coûter au total plus cher. Suggestion d'un communiqué de presse et d'un texte pour montrer que :

1. D'abord nous nous étonnons de la pauvreté de la proposition de la lettre de cadrage qui ne tient pas compte du contenu des projets pédagogiques.
2. Nous sommes d'accord sur la nécessité de développer les écoles et l'enseignement artistique et prêt à nous y engager. Nous ne sommes pas conservateurs, nous sommes prêts à évoluer.
3. Nous pensons que l'université n'est pas un modèle pour les écoles d'art. L'enseignement supérieur dans une école d'arts ne doit pas se faire sans une dimension art et culture.
4. Se regrouper pour se regrouper sous prétexte d'aller vers une autonomie n'a aucun sens et la structure juridique lourde de l'EPCC va en réalité nous retirer de l'autonomie.

-Claire Peillod fait part de son irritation à la mention faite, dans le projet de circulaire, du « rayonnement régional » des écoles, ce qui révèle une totale méconnaissance du rayonnement national, voire international de ces écoles et un mépris pour leurs enseignements.

-Jacques Sauvageot remarque que l'Etat continue à parler d'EPCC tout en laissant ouvert le choix d'autres statuts permettant l'autonomie juridique et pédagogique des écoles. Mais dans les faits, personne ne semble en connaître.

A son avis, il est important que chaque école puisse rester un établissement autonome et construire un réseau de collaboration en fonction de son projet. Des associations par 2 écoles pourraient être envisagées si elles sont pertinentes et décidées par les établissements eux-mêmes.

-Dans ce sens, Jean-Paul Ponthot suggère d'exiger la suppression du critère de taille critique pour la formation d'un EPCC. Approbation générale des participants.

-Hubert Marcelly et Thierry Mouillé font état d'une complète incompréhension des enjeux d'une école d'art par les membres universitaires de l'AERES venus évaluer l'école d'Annecy. L'une des remarques de l'un de ces membres, selon lui significative, a été de déplorer la minceur des mémoires (« 15 pages ce n'est pas suffisant, il en faudrait au minimum 80. »). Ces critères universitaires n'ont aucun sens vis à vis de notre enseignement. Il est essentiel de rappeler la différence fondamentale entre les approches pédagogiques et les finalités de l'Université et des écoles d'art : l'Université a pour principal objectif et modalités la transmission du savoir, alors que les écoles d'art ont toujours placé l'expérimentation et la création au coeur de leurs dispositifs pédagogiques.

Avec Jacques Sauvageot, ils soulignent que les visites de l'Aeres dans les écoles relèvent du simple affichage d'une procédure. En fait, l'évaluation réelle de l'AERES se fera probablement uniquement sur des documents écrits. Hubert Marcelly remarque les méthodes de notation tout à fait curieuses de l'AERES. Il rapporte la parole l'un des experts aux enseignants d'Annecy « *On vous met C mais, en vérité, c'est à considérer comme un B, ce qui est déjà très bien* ». Sur les 7 écoles, les notes des universitaires de la commission n'ont pas excédées C, alors que celles des membres émanant des écoles d'art étaient toujours des A.

-Autre point de la circulaire dénoncé par différents participants : la recherche y est indiquée comme devant être systématiquement adossée à une autre structure. Il est proposé de revendiquer le fait qu'une école doit pouvoir mener des projets de recherche de façon autonome, y compris seule.

Il est à craindre que, dans l'optique d'une délivrance de doctorats par les écoles d'art, seuls des docteurs pourront être habilités à le faire. La grande majorité des enseignants des écoles ne l'étant pas, les universitaires « Art-Pla » se retrouveraient en charge des fins de cursus dans ces écoles.

Il est impératif de clarifier cette notion de recherche dans les écoles d'art et de s'aligner sur les pratiques d'autres pays européens (un artiste reconnu en Angleterre ou en Allemagne est considéré et payé au même niveau que ces collègues universitaires docteurs).

- Une fois l'ensemble des points et positions listés et clarifiés, il est convenu que Jacques Sauvageot proposera un projet de texte pouvant servir de base à un courrier adressé à l'ensemble des collectivités et élus concernés + Drac.

La question d'un communiqué ou d'une action en direction de la presse est également évoquée.

-Michel Métayer fait ensuite part d'un autre problème dans les relations avec le ministère :

Il a reçu en décembre, comme tous les directeurs, un courrier les informant qu'une enquête allait être engagée sur le devenir professionnel des diplômés du DNSEP 2005. Le jour de la rentrée, le 5 janvier, un e-mail a été adressé directement par le ministère à la secrétaire pédagogique de l'école, lui demandant de faire parvenir aux étudiants de l'école ayant obtenu le DNSEP en 2005, un questionnaire sur leur insertion sociale.

Sur la forme, il dénonce la façon dont le ministère fait fi du fonctionnement hiérarchique d'une école en transmettant directement des consignes à du personnel qui n'est pas le sien.

Sur le fond, il exprime sa crainte de voir les écoles jugées sur le devenir de leurs étudiants selon des critères bornés (répartition selon quelques grandes catégories socio-professionnelles), ainsi que l'instauration d'un palmarès des écoles.

Pour sa part, il refuse de répondre à ce questionnaire.

Cette question des enquêtes donne lieu à une discussion : d'un côté ces informations sont utiles pour les écoles, de l'autre elles ne doivent pas être instrumentalisées contre elles.

Question à suivre...